

Monsieur le Maire

A

Ses administrés

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 novembre 2009

L'an deux mille neuf, **neuf novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de JOBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOUCVEY, Maire.

Date de convocation : 2 novembre 2009.

Présents : M Jean-Paul LECOUCVEY, Mme Fabienne HELEINE, MM. Pierre LE GLOHAEC, Jean-Charles DUBOST, Denis BEAUMONT, David DIGARD, Mmes Eliane LECOSTEY, Pascale CERVANTES, Laurence LECOSTEY, Joëlle MICHEL.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. Martial GOSSELIN.

AVENANT N°1 « Mission OPC (Ordonnance Pilotage et Coordination) HAG'SYSTEM

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1, élaboré par la Selarl HAG'SYSTEM concernant la mission OPC pour la construction de 8 logements locatifs « la Lande Perrin » sur la commune de Jobourg.

Ledit avenant d'un montant de 1916.60 € TTC à pour but le dépassement de délai de travaux de 3 mois.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant d'un montant de 1916.60 € TTC qui lui est soumis ;
- Dit que toutes clauses du marché non contraire au présent avenant reste inchangée ;
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 231374 du budget communal.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL MEDIATHEQUE

L'ancien contrat de maintenance des logiciels de la médiathèque arrivant à échéance le 31 décembre 2009, Le société DECALOG propose un renouvellement pour un montant de 664.58 € HT soit 794.84 € TTC que Monsieur le Maire soumet à l'assemblée pour approbation.

Le présent contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010 et son échéance est fixée au 31 décembre 2012.

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance desdits logiciels, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le contrat qui lui est soumis ;
- Autorise le Maire à procéder à sa signature ;
- Dit que la dépense sera imputée à l'article 6156 du budget communal.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CHEMIN DES BRACOS »

Suite à la consultation lancée le 6 octobre 2009 ayant pour objet la réhabilitation du chemin dit « Les Bracos » en chemin pédestre, Monsieur le Maire informe l'assemblée que quatre offres sont parvenues en Mairie, qu'il présente :

- Société LECONTE à Beaumont-Hague, arrêtée à la somme de 49 925.82 € TTC
- Société TP CAUVIN à Beaumont-Hague, arrêtée à la somme de 46 620.08 € TTC
- Société COLAS agence LASNON à Cherbourg, arrêtée à la somme de 103 603.20 € TTC
- Société MASTELLOTO à Equeurdreville, arrêtée à la somme de 56 443.13 € TTC

Monsieur le Maire souligne que la commission des travaux de la commune s'est réunie le 02 novembre 2009, après examen des offres et considérant que la Société TP CAUVIN répond au critère retenu « offre la plus économiquement et techniquement la plus avantageuse » propose de la retenir et invite le Conseil à en délibérer.

Le conseil municipal,

Après examen des offres, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la Société TP CAUVIN pour un montant de 46 620.08 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer le marché ;
- La dépense sera imputée à l'article 231580 du budget principal.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT – MARCHÉ « CHEMIN DES BRACOS »

Après que le Conseil Municipal ait attribué le marché à la Société TP CAUVIN, arrêtée à la somme de 46 620.08 € TTC pour la réhabilitation du chemin dit « Les Bracos »,
 Considérant l'inscription budgétaire du budget primitif 2009 article 231580 : 38 000.00 €,
 Considérant le montant de la dépense, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une opération de virement de crédit pour un montant de 8 620.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'opérer au virement de crédit suivant sur l'exercice 2009
 - Article 61522 - 8 620.00 €
 - Article 231580 + 8 620.00 €

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT – CH1 (Site Internet de la commune)

Monsieur le Maire expose,

Vu l'intégration supplémentaire de contenus du nouveau Site de la Commune soit 25 pages et 50 photos.

Considérant le budget initial d'un montant de 5860.40 €, une première facture mandatée d'un montant de 2 541.50 € et un solde à régler de 3 887.00 €,

Considérant le montant de la dépense, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une opération de virement de crédit pour un montant de 568.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'opérer au virement de crédit suivant sur l'exercice 2009
 - Article 61522 - 568.10 €
 - Article 205 + 568.10 €

POSE D'UN PORTILLON SUR BIEN COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le devis de la Société CLOTURES DU COTENTIN pour la fourniture et la pose d'un portillon métallique afin de sécuriser l'emplacement du transformateur pour un montant de 986.70€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ↳ Accepte le devis de la Société CLOTURES DU COTENTIN ;
- ↳ Autorise le Maire à signer le devis ;
- ↳ Dit que la dépense sera imputée à l'article 61521

ARRHES A VERSER LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable d'établir une grille d'arrhes à verser lors de la location de la salle communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ↳ Décide de fixer le montant des arrhes comme suit :

MONTANT DES ARRHES A VERSER LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE								
Salle mise à disposit	Résidents de la commune				Résidents Hors commune			
Nbre de jours	1 jour	Arrhes	2 jours	Arrhes	1 jour	Arrhes	2 jours	Arrhes
Cuisine + grande sa	110 €	33 €	125 €	37.50 €	200 €	60 €	230 €	69 €
Cuisine + petite salle	85 €	25.50 €	100 €	30 €	155 €	46.50 €	185 €	55.50
Cuisine + grande et petite salles	125 €	37.50 €	140 €	42 €	230 €	69 €	260 €	78 €
Pot et vin d'honneur de 8h à 19h :								
- Grande salle	50 €	15 €			80 €	24 €		
- Petite salle	35 €	10.50 €			50 €	15 €		
Grande salle	95 €	28.50 €	110 €	33 €	170 €	51 €	200 €	60 €
Petite salle	70 €	21 €	85 €	25.50 €	130 €	39 €	150 €	45 €
Grande et petite salle	110 €	33 €	125 €	37.50 €	200 €	60 €	250 €	75 €

ENQUETE MICRO CRECHE – ADMR

Une enquête élaborée par l'ADMR va être diffusée sur la commune de Jobourg et des communes limitrophes afin de connaître les besoins des administrés d'ici les 3 prochaines années.

MODIFICATION DE L'ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE

Le Communauté de Communes de la Hague demande à la commune de Jobourg l'autorisation d'emprunter une partie des chemins qui se situent sur la commune de Jobourg afin de clôturer le projet d'un circuit cyclotouristique. Le Conseil Municipal va proposer d'emprunter le RD 402 (Boissellerie) ou le chemin communal qui mène au rond point aux chèvres.

EPREUVE DE TRAIL LE LONG DU LITTORAL DE LA MANCHE

L'Association « Cœur d'Enfant » organise un trail « La Barjo » le long du littoral du Département de la Manche le dimanche 20 juin 2010, il s'agit d'une course à pied par étapes au départ de Barneville Carteret, l'arrivée aura lieu au Nez de Jobourg pour une distance de 60 km.